



SYNDICAT FORCE OUVRIERE
des personnels du Département
du HAUT-RHIN



Colmar, le 20 octobre 2017

Madame la Présidente
Département du Haut-Rhin
100 avenue d'Alsace
68000 COLMAR

Objet : Récupération des heures supplémentaires des agents affectés dans les agences et services du pôle territorial de la DIR

Madame la Présidente,

Depuis de nombreuses années déjà, les agents affectés au sein du Pôle territorial de la Direction des Routes disposent de la possibilité de pouvoir récupérer les heures supplémentaires qu'ils effectuent dans la limite de 16 heures valorisées, soit l'équivalent de 2 jours de récupération.

Certains d'entre eux ont récemment été confrontés au refus de pouvoir récupérer ces heures supplémentaires dans le mois au cours duquel elles ont été réalisées. Il leur a été indiqué qu'elles ne pourraient dorénavant être récupérées qu'au cours du mois suivant leur réalisation. Cette modification aurait été dictée par le seul paramétrage du logiciel AGT de suivi des tâches, sans motif donc tiré de l'intérêt du service.

Nous tenons à rappeler que, jusqu'à présent et sans que cela ne pose de souci à quiconque, les agents avaient toujours été autorisés à récupérer leurs heures supplémentaires en cours de mois sans devoir attendre le mois suivant. Ainsi, en période hivernale et lorsque la semaine de travail était particulièrement chargée, il était permis aux agents de pouvoir se reposer au cours de leur semaine d'astreinte, les après-midi par exemple, en récupérant les heures réalisées les jours précédents. Il en était de même pour les agents affectés sur le réseau 2X2 voies qui patrouillant le samedi en heures supplémentaires, pouvaient récupérer dès le lundi suivant ces heures réalisées afin de leur permettre de bénéficier également de deux jours de repos consécutifs.

Aussi, le syndicat FORCE OUVRIERE des personnels du Département du Haut-Rhin vous propose de bien vouloir permettre aux agents affectés au sein du Pôle Territorial de pouvoir à nouveau récupérer les heures supplémentaires réalisées sans attendre le mois suivant.

Nous vous prions de recevoir, Madame la Présidente, l'expression de nos cordiales salutations.

Pour le Syndicat Force Ouvrière
Le secrétaire général

Christophe ODERMATT

Siège : 100 avenue d'Alsace - 68000 COLMAR - ☎ : 07.82.70.14.53
@ : contact@fodpt68.fr